

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à permettre aux maires de loger les habitants en mobilisant les logements vacants (n° 2303) (*Mme Danielle Simonnet, rapporteure*) 2
- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à protéger l'alimentation des français et des françaises des contaminations au cadmium (n° 2301) (*M. Benoît Biteau, rapporteur*) 2

Mercredi 11 février 2026
Séance de 18 heures

Compte rendu n° 57

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Stéphane Travert,
Président**



La commission des affaires économiques a procédé à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à permettre aux maires de loger les habitants en mobilisant les logements vacants (n° 2303) (Mme Danielle Simonnet, rapporteure).

La commission a émis un avis défavorable sur l'ensemble des amendements restant en discussion.

*

La commission des affaires économiques a ensuite procédé à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à protéger l'alimentation des français et des françaises des contaminations au cadmium (n° 2301) (M. Benoît Biteau, rapporteur).

Amendement déposé en séance publique sur la proposition de loi visant à réduire les risques sanitaires liés aux contaminations au cadmium dans l'alimentation (n° 2430) auquel il est donné un avis favorable

(M. Benoît Biteau, rapporteur)

N° Amdt	Place	Auteur	Groupe
61	unique	M. BITEAU Benoît	EcoS

En conséquence, les autres amendements ne figurant pas dans le tableau ci-dessus ont été repoussés par la commission.

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du mercredi 11 février 2026 à 18 h 05

Présents. – M. Benoît Biteau, Mme Danielle Simonnet, M. Stéphane Travert